

Comité Syndical du 22 mars 2018**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars, à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni à Aiguillon, au siège du Syndicat sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Nombre de délégués syndicaux en exercice: 82 délégués	
<u>n° ordre 2018-03</u>	
Présents :46	votants :62
<u>n° ordre 2018-04</u>	
Présents :45	votants :61
<u>n° ordre 2018-05 et n°ordre 2018-12</u>	
Présents :46	votants : 62

Étaient présents : 46 délégués

Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : Mmes Sophie CASSAGNE, Mireille PROVENT, Christiane BARROUX, MM Jean-François SAUVAUD, Michel PEDURAND, Bernard COURET, Christian LAFOUGERE, Alain MOULUCOU, Jean-Pierre CAUSERO, Robert BETTI, Michel GENAUDEAU, Patrick JEANNEY, Jean-Marc LLORCA, Philippe LAGARDE, Pascal MIKOLAJEZYK, Michel MANEC, Christian JOURDAIN, Jacques DUMAIS, Alain MARMIE, Aldo RUGGERI, Alain MAILLE, Christian MARY, Michel de LAPEYRIERE, Sylvestre CAZENOVE, Denis BIDON (**25 présents**)

Albret Communauté : M. Alain LORENZELLI, Mmes Paulette LABORDE, Joëlle LABADIE, Michelle AUTIPOUT MM Jacques FRESQUET, Jean-Paul DAVID, Guy LATOUR, Lionel LABARTHE, André TOURON, Francis MALISANI, Lionel SEMPE, Henri de COLOMBEL, Alain POLO, Jean-Pierre VICINI, Roland MONTHEAU, Joël CHRETIEN, Pascal LEGENDRE, Claude MARIN, Christophe BESSIERES, Serge CERIA, Bernard SENGENES (**21 présents**)

Assistaient également à la séance :

Madame Chantal FERRY : Directrice Générale
Monsieur Sébastien BENSOUSSAN : Responsable Administratif
Monsieur Claude BOGALHEIRO : Responsable Technique
Madame Olivia MOREAU : Chargée de mission affaires juridiques et générales
Madame Aurelie CERZUELA : Chargée de communication

Pouvoirs de vote : (16 pouvoirs)**Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas : (9 pouvoirs)**

Daniel GUIHARD à Jean-François SAUVAUD
Fabienne De MACEDO à Michel PEDURAND
Christine BIELLE à Jean-Pierre CAUSERO
Michel MASSET à Christian LAFOUGERE
Jean-François VALAY à Patrick JEANNEY
Karim MOBARAK à Michel De LAPEYRIERE
François COLLADO à Bernard COURET
Alain MERLY à Aldo RUGGERI
Claude RESSEGAT à Jean-Marc LLORCA

Albret Communauté : (7 pouvoirs)

Jean-Pierre CONSTANTIN à Lionel LABARTHE
Valérie TONIN à Alain POLO
Jean Louis MOLINIE à Jacques FRESQUET
Lilianne GRISO à Jean Paul DAVID
Pierre DAGRAS à Joël CHRETIEN
Jacques LAMBERT à Pascal LEGENDRE
Alain VILLA à Claude MARIN

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques DUMAIS

Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SMICTOM LGB,

Considérant le vote préalable du compte de gestion,

Considérant le retrait de Monsieur Alain LORENZELLI au moment du vote,

M. le Président de la commission des Finances, Pascal LEGENDRE présente le Compte Administratif 2017, document qui retrace, en ce qui concerne le budget principal et les décisions modificatives, l'exécution du Budget Primitif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

<u>Section d'Investissement</u>		
Dépenses	Prévu :	3 112 361,00 €
	Réalisé :	942 395,78 €
	Reste à réaliser :	126 610,00 €
Recettes	Prévu :	3 112 361,00 €
	Réalisé :	1 963 636,88€
	Reste à réaliser :	0
<u>Section de Fonctionnement</u>		
Dépenses	Prévu :	6 097 837,00 €
	Réalisé :	4 977 776.22 €
Recettes	Prévu :	6 097 837,00 €
	Réalisé :	6 216 125,85 €
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>		
Investissement :		1 021 241,10 €
Fonctionnement :		1 238 349.63 €
Résultat global :		2 259 590.73 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver le Compte administratif 2017 et constate les résultats de clôture suivants :

- **Résultat de clôture investissement : 1 021 241.10 €**
- **Résultat de clôture fonctionnement : 1 238 349.63 €**
- **Résultat global : 2 259 590.73 €**

Article 2 : Prend acte qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été présentée et est jointe à la présente délibération.

Article 3 : Précise que le SMICTOM LGB disposant d'un site internet, les documents budgétaires seront mis en ligne et accessibles gratuitement dans le délai d'un mois après leur adoption

Votants	61
Pour	61
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Président
Alain LORENZELLI